

destiné à :

**Mr le Maire de Marseille**

**Madame la présidente de la Métropole**

**Mr le préfet de région**

**Madame la présidente du département**

**Euroméditerranée**

**ANAH**

**ANRU**

**Etablissement public Foncier régional**

**Banque des territoires**

**La fédération HLM paca corse**

### **Le PPA est mort, on veut savoir pourquoi**

Le PPA<sup>1</sup> du grand centre ville de Marseille a été signé le 15 juillet 2019

Sa durée, 15 ans, « correspond à la durée estimée de mise en œuvre globale de la requalification du centre-ville de Marseille »

Les partenaires signataires :

La Métropole, la Ville de Marseille, l'Etat, le Département, l'EPAEM<sup>2</sup>, l'ANAH<sup>3</sup>, l'ANRU<sup>4</sup>, la CDC<sup>5</sup>, La Banque des territoires, l'EPF PACA<sup>6</sup> et l'AR HLM<sup>7</sup>

Ce projet fait suite à l'effondrement de la rue d'Aubagne . Monté très rapidement, il est mis en place pour être une réponse, tous azimuts, à la crise politique provoquée par cette catastrophe.

Le périmètre est exceptionnellement grand, hétérogène. Il concerne 4 mairies de secteurs au demeurant tenues à l'écart du processus.

Les objectifs :

- *Lutter contre l'habitat indigne,*
- *Améliorer l'attractivité et la qualité résidentielle,*
- *Permettre aux habitants de se maintenir dans leurs quartiers,*
- *Restaurer le patrimoine bâti,*

---

1 Projet Partenarial d'Aménagement

2 Etablissement Public d'aménagement Euro Méditerranée

3 Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

4 Agence Nationale pour la Révolution Urbaine

5 Caisse des Dépôts et Consignations

6 Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur

7 Association Régionale des organismes HLM

- *Redynamiser la fonction économique. -*

Il était prévu dans ce contrat une durée d'un an pour mener à bien la liste des études prévues. Le comité de pilotage devait ensuite, définir les phases opérationnelles validées sous forme d'avenants au contrat initial.

En pratique, plus de deux ans plus tard, en octobre 2021, il est signé un premier avenant qui sera aussi le dernier. Cet avenant décrit longuement les formes institutionnelles que devra prendre le contrat, la périodicité des comités de pilotage, la composition des différentes instances. Il annonce la mise en place d'un collège des maîtrises d'usage, le COMU qui « pourra participer au comité de pilotage ».

Chacun des signataires prend des engagements précis.

La métropole, par exemple, prend les engagements suivants :

- *Nommer un référent PPA et construire une équipe projet multi-thématische dédiée au pilotage du projet*

- *Co-animer le PPA en participant aux différents comités de pilotage, comités techniques et ateliers thématiques*

- *Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et leur financement en fonction de ses domaines de compétences*

- *Financer les études selon ses domaines de compétences*

- *Contribuer à la concertation dont le pilotage sera assuré par la Ville de*

*Marseille*

- *Proposer et assurer avec la Ville la communication commune*

- *Organiser les différents comités de pilotage, comités techniques, et ateliers thématiques.*

On notera qu'il ressort de ce qui précède que le pilotage de la concertation incombe à la ville de Marseille

Au fil des années, les responsables de la métropole et de la ville ont espacé les réunions avec le COMU. Les seuls contacts se font désormais avec la SPLAIN au travers du COMUTECH<sup>8</sup>.

Plus généralement, il semble que le PPA lui-même ait été abandonné tacitement.

Ni la ville, ni la métropole ni l'Etat n'y font plus référence. Le comité de pilotage, s'il existe encore, ne se réunit plus. Les décisions, qu'il s'agisse de l'élargissement des compétences d'EUROMED, ou de celles de la SPLAIN<sup>9</sup>, sont prises sans la moindre référence à ce cadre contractuel.

Le schéma directeur annoncé en 2022, et pour lequel des moyens couteux ont été mis en place n'a jamais vu le jour.

A ce stade, le PPA semble bien mort, même si sa durée officielle, 15 ans, nous mène en 2034.

---

<sup>8</sup> Conseil consultatif de la SPLAIN

<sup>9</sup> Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National

Le collège des maîtrises d'usage ne peut pas se contenter de prendre acte de ce fiasco. Les collectifs et les associations qui ont accepté d'y participer sont comptables, devant les habitants qui leur font confiance. Ils leurs doivent des explications sur cette histoire navrante. Ils doivent également pouvoir, en toute connaissance de cause, en tirer les leçons.

Voilà pourquoi nous interpellons aujourd'hui l'ensemble des signataires du PPA et réclamons des informations ainsi que des explications.

**Les associations et collectifs d'habitants du CoMU.**